



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 OCTOBRE 2018 A 19h30.

Affiché le 10 octobre 2018

Présents : ARSAC Véronique, THIBAUD Daniel, THIVOLLE Michel, CAMPELLO Régina, CROZIER Lionel, LOOPUYT Christine, CHARPENET Loïc.
Absents : MALECOT Olivier, Flavien BOURDOIS.
Absente représentée : Pascale DUMONT (pouvoir à Régina CAMPELLO).
Secrétaire : CROZIER Lionel.

Le Maire ouvre la séance en demandant au conseil municipal de désigner le secrétaire de séance : CROZIER Lionel, unanimité pour.

Tarifs communaux 2019

Le conseil municipal décide d'approuver le maintien des tarifs de 2018 en 2019 pour la location de la salle des fêtes, les concessions trentenaire du cimetière (1 place = 250,00 €, 2 places = 500,00 €) et le columbarium (400,00 € pour 15 ans et 700,00 € pour 30 ans).
8 voix pour.

Numéros des habitations

Le conseil municipal valide le courrier d'information élaboré par Véronique ARSAC et Michel THIVOLLE qui va être adressé à tous les Puygironnais. Un certificat d'adressage précisant l'ancienne et la nouvelle adresse sera joint à ce courrier. La plaque de numérotation et son kit de fixation sont offerts par la commune.
8 voix pour.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire par le conseil municipal (art L.2122.22 du C.G.C.T.) pour information.

Le conseil municipal est informé de l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement de l'entrée du village aux entreprises RIVASI B.T.P. (lot n° 1 : Terrassement- Voirie – Pluvial) pour un montant de 81 250,00 € H.T., SPIE CITYNETWORKS (lot n° 2 : Réseaux secs) pour un montant de 22 553,00 € H.T., DELTA SIGNALISATION (lot n° 3 : Signalisation) pour un montant de 13 550,00 € H.T. Le montant total des marchés attribués est de 117 353,00 € H.T.

Questions diverses

Le conseil est informé :

- qu'une soirée « théâtre » sera organisée le 27 octobre prochain en soirée à la salle des fêtes.
- qu'un garagiste à domicile s'est installé en bas du village.
- qu'avant les élections européennes du 26 mai 2019 (heures inconnues à ce jour), un Répertoire Electoral Unique (dématérialisé) sera mis en place par l'INSEE à partir du 15 octobre dans le cadre de la refonte complète des listes électorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire
Loïc CHARPENET



Le Secrétaire